

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation - Code ISIN FR00140044F8

Société de gestion : Eiffel Investment Group
9, rue Newton 75116 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 39 54 35 67 - Fax : +33 (0)1 39 54 53 76 - www.eiffel-ig.com
SAS au capital de 12 876 855 € - RCS Paris 510 813 991
N° d'agrément AMF : GP-10000035

Agrément AMF : 27/07/2021

Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
29, boulevard Haussmann
75009 Paris

ÉTAPE 1 : IDENTIFICATION ET AUTO-CERTIFICATION DE RESIDENCE FISCALE

Merci de bien vouloir remplir le bulletin de souscription en MAJUSCULES au stylo NOIR. Tous les champs * sont obligatoires.

SOUSCRIPTEUR Je soussigné(e) M. Mme

Situation familiale : Célibataire Marié (e) Veuf (ve) Concubin Pacsé (e)

Nom* _____

Nom de jeune fille* _____

Prénom* _____

Né(e) le* _____ À* _____ Département* _____

Pays de naissance* _____ Nationalité* _____

Profession* _____

Téléphone _____

E-mail _____ @ _____ . _____

Adresse de résidence fiscale* _____

Code postal* _____ Ville* _____

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE FRANCE Autre(s) pays : _____

SI AUTRE(S) PAYS, NIF obligatoire - numéro d'identification fiscale : _____

ETES-VOUS CITOYEN AMERICAIN OU DE NATIONALITE AMERICAINE : OUI NON

Adresse postale (si différente de l'adresse fiscale) _____

CO-SOUSCRIPTEUR éventuel Je soussigné(e) M. Mme

Nom* _____

Nom de jeune fille* _____

Prénom* _____

Né(e) le* _____ À* _____ Département* _____

Pays de naissance* _____ Nationalité* _____

Profession* _____

Téléphone (si différent du souscripteur) : _____

E-mail (si différent du souscripteur) : _____ @ _____ . _____

Adresse de résidence fiscale* _____

Code postal* _____ Ville* _____

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE FRANCE Autre(s) pays : _____

SI AUTRE(S) PAYS, NIF obligatoire - numéro d'identification fiscale : _____

ETES-VOUS CITOYEN AMERICAIN OU DE NATIONALITE AMERICAINE : OUI NON

Adresse postale (si différente de l'adresse fiscale) _____

ÉTAPE 2 : ENGAGEMENTS ET DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Les données à caractère personnel recueillies dans ce document par Eiffel Investment Group sont nécessaires pour le traitement de votre souscription au Fonds concerné. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés pour les finalités suivantes : souscription et gestion du Fonds. La collecte de ces données nous permet de répondre à nos obligations légales, fiscales, réglementaires ou encore contractuelles. C'est pourquoi, la non-fourniture de ces données peut être bloquant pour la souscription au Fonds concerné. Ces données seront conservées pendant toute la durée de la relation d'affaires ainsi que 6 ans après la clôture de la relation d'affaires. Vos réponses sont destinées à la seule information d'Eiffel Investment Group. Vos données ne sont pas transférées hors de l'Union Européenne. Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général relatif à la Protection des Données, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de portabilité des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit ou obtenir des informations sur le traitement de vos données, veuillez-vous adresser à Eiffel Investment Group - DPO - 9 rue Newton - 75116 PARIS ou par mail dpo@eiffel-ig.com. Toute demande d'exercice de vos droits devra être accompagnée d'une pièce d'identité portant la signature du titulaire afin notamment d'éviter toute demande frauduleuse. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (ex : CNIL).

J'autorise ou **Je n'autorise pas** Eiffel Investment Group à m'adresser la lettre d'information et toutes autres informations sur l'activité de la société par courrier électronique.

Je reconnais avoir acquis le Fonds FCPI ALTO Innovation 2021 en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier (disponible sur demande).

Je déclare être informé de ma catégorisation en qualité de client non professionnel.

Je certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite, du trafic de stupéfiants, de la fraude aux intérêts financiers des Communautés Européennes, de la corruption ou d'activités criminelles, et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Origine des capitaux :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Cession d'actifs professionnels | <input type="checkbox"/> Donation | <input type="checkbox"/> Cession de parts sociales |
| <input type="checkbox"/> Indemnités, dommages et intérêts | <input type="checkbox"/> Revenus professionnels (prime, salaire, bonus) | <input type="checkbox"/> Cession immobilière |
| <input type="checkbox"/> Revenu immobiliers | <input type="checkbox"/> Prestations d'assurance (décès, accident, invalidité) | <input type="checkbox"/> Gain ou Jeu |
| <input type="checkbox"/> Réemploi d'épargne | <input type="checkbox"/> Héritage | <input type="checkbox"/> Cession de biens mobiliers |
| | <input type="checkbox"/> Dividendes, remboursement de compte-courant d'associé | |

Je déclare effectuer cet investissement pour mon propre compte, et être le bénéficiaire effectif des parts du Fonds ainsi que des revenus qui seront distribués par le Fonds, et en aucun cas pour le compte d'un tiers. Dans le cas contraire ou en cas de changement, le souscripteur s'engage à informer la Société Générale et Eiffel Investment Group.

Je déclare ne pas répondre aux critères du statut de « US person » au sens du droit fiscal américain. Le souscripteur s'engage à notifier à Eiffel Investment Group tout changement de statut.

Je m'engage à informer Eiffel Investment Group dans les 30 jours de tout changement de circonstances et de fournir les mises à jour nécessaires si un ou plusieurs des élément(s) du présent document deviendrait(en)t incorrect(s).

J'accepte que la Société de Gestion ou l'administrateur des titres pourra réaliser toute déclaration relative à ma souscription au regard de la Directive européenne 2014/107/UE relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal.

Je certifie que le commercialisateur, après s'être enquis de ma situation financière et patrimoniale, de mon expérience ainsi que de mes objectifs en matière d'investissements financiers :

- m'a remis la brochure de présentation et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur - DICI (le règlement du Fonds, le dernier rapport annuel et la composition d'actifs sont disponibles sur simple demande écrite auprès d'Eiffel Investment Group) joints au présent bulletin du FCPI ALTO Innovation 2021 dont j'ai pris connaissance, préalablement à ma souscription, et m'a informé des risques que peut comporter ce produit (et en particulier le risque de pouvoir perdre de l'argent),
- m'a informé que le règlement du Fonds est à ma disposition sur le site internet d'Eiffel Investment Group et sur simple demande auprès de la société de gestion,
- a attiré mon attention sur l'Avertissement figurant dans le présent document et dont je certifie avoir pris connaissance,
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPI ALTO Innovation 2021,

ÉTAPE 3 : SOUSCRIPTION, CONSERVATION ET ENCADREMENT DES FRAIS

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion :

Je déclare souscrire à , parts A (nombre minimum de 15) de ~~405€~~ chacune du **FCPI ALTO Innovation 2021** (dont ~~5€~~ de droits d'entrée pour chaque part A)

Je verse **un montant de souscription initiale totale** de , €,

qui comprend un **montant de droits d'entrée** de , €.

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 9 ans.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,89% (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,76% (TMFAM_D) dans la limite maximale de 9 ans.

Durée de blocage des avoirs comprise entre 7 ans et 9 ans

Paiement de la souscription totale :

chèque à l'ordre de « **FCPI ALTO Innovation 2021** »

Ou

virement au plus tard le **31 décembre 2021** sur le compte du Fonds dont les coordonnées figurent ci-dessous en indiquant comme bénéficiaire « **FCPI ALTO Innovation 2021** »

- Indiquer en libellé du virement le **nom et prénom du souscripteur**
- Joindre une copie de **l'ordre de virement** précisant les nom, prénom du souscripteur, montant, date ...
- Pour que la souscription puisse être prise en compte, le virement doit impérativement émaner d'un **compte au nom du souscripteur** et le mouvement enregistré sur le compte du fonds

Bénéficiaire /Intitulé	IBAN International Bank Account Number	BIC Bank Identification Code	Domiciliation
FCPI ALTO Innovation 2021 Eiffel Investment Group	FR76 3000 3050 0700 0617 2000 215	SOGEFRPPXXX	SOCIETE GENERALE

Conservation des parts

Je souhaite que les parts A que je souscris soient (cocher la case correspondante) :

Conservées en **NOMINATIF PUR** à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, **choix par défaut** (il me sera alors adressé une convention d'inscription en compte)

Ou

Transférées en faveur de mon **COMPTE TITRES** ouvert auprès de l'établissement dont les coordonnées sont mentionnées sur le **RIB ci-joint**

Ce versement sera converti en parts A du **FCPI ALTO Innovation 2021** dès réception du versement par le dépositaire du FCPI. Il me sera adressé une attestation nominative pour les parts souscrites et libérées.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques aux FCPI, je déclare :

- avoir noté que le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et qu'il est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition du présent document (1^{er} septembre 2021),
- m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts à conserver les parts A souscrites pendant 5 ans au moins à compter de la souscription.
- avoir noté que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
 1. être fiscalement domicilié en France,
 2. ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du FCPI ALTO Innovation 2021 ni détenir ou avoir détenu à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FCPI plus de 25% des droits dans les bénéfices de société dont les titres figurent à l'actif du FCPI.
- avoir noté que le non-respect des engagements entraînerait la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié.
- avoir pris connaissance du plafonnement global des avantages fiscaux relatifs à l'impôt sur le revenu.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion ("Carried interest")

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100% (RM).

Affichage global des coûts et frais (maximaux) :

Sur la base d'un investissement de 10 000 €,
exprimé en montant et en pourcentage.

Services d'investissement (droit d'entrée)	500 €	5 %
Paiement reçu de tiers par le commercialisateur	120 €	1,20 %
Coûts liés au produit	220 €	2,20 %
Coûts et frais totaux	840 €	8,40 %

Avertissement

Nous attirons votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 1er janvier 2029 prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1er janvier 2031. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres Fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP) d'ores et déjà gérés par Eiffel Investment Group relatif au quota d'investissements éligibles :

Dénomination	Année de création	Pourcentage de l'actif éligible prévu dans le règlement du fonds	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2020	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint	Dénomination	Année de création	Pourcentage de l'actif éligible prévu dans le règlement du fonds	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2020	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
EUROPE ALTO INNOVATION 2013	2013	60%	N/A en préliquidation	30/06/2016	FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017	2016	100%	100%	23/12/2019
FORTUNE EUROPE 2014	2014	100%	N/A en préliquidation	30/09/2017	FCPI ALTO AVENIR	2018	50%	60,59%	31/12/2019
FCPI OBJECTIF EUROPE	2014	70%	72,66%	30/06/2018	FCPI ALTO INNOVATION 2019	2019	70%	11,67%	30/06/2023
FCPI FORTUNE EUROPE 2015	2015	100%	100%	31/12/2018	FCPI ALTO INNOVATION 2020	2020	88%	0%	30/06/2024
FCPI INNOVALTO 2015	2015	70%	73,30%	30/06/2019					

Coordonnées du commercialisateur ou cachet

Code ALTO / EIG N°

Nom

Adresse

Code postal Ville

Le souscripteur accepte :

- de se priver de la part de son épargne investie sur les Fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra donc servir à un autre financement,
- éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage.

L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissement. Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent Fonds.

Le règlement du FCPI ALTO Innovation 2021 est disponible sur demande auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Le distributeur est amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Le détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des produits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Pièces à joindre **OBLIGATOIREMENT** :

- **chèque à l'ordre de « FCPI ALTO Innovation 2021 » ou copie de l'ordre de virement.**

- un **JUSTIFICATIF DE DOMICILE** daté de moins de 3 mois (facture eau, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition, certificat de non-imposition, quittance de loyer, quittance d'assurance du logement).

- une copie recto-verso de la **PIECE D'IDENTITE** (CNI ou passeport) en cours de validité du souscripteur et du co-souscripteur le cas échéant.

- un **RIB**, nécessaire au dépositaire du Fonds afin d'effectuer les distributions à l'échéance.

Fait en quatre exemplaires dont un m'est remis à

le

SIGNATURE du ou des souscripteurs précédée(s) de la MENTION MANUSCRITE OBLIGATOIRE :

« Lu et approuvé, je déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives aux conditions de rachat. »

Signature **SOUSCRIPTEUR** :

Signature **CO-SOUSCRIPTEUR** :